

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 25 janvier 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Christian Caron était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-01-12

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-01-13

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-01-14

Demande d'aide financière – Carrefour F.M. Portneuf

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 250.00 \$ à l'organisme Carrefour F.M. Portneuf pour l'année 2016.

2016-01-15

Demande d'aide financière – Club de Golf des Pins

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 4000.00 \$ au Club de Golf des Pins pour le traitement annuel contre les mouches.

Que la Municipalité procède aussi à l'achat d'une publicité sur un des trous du parcours de Golf. Cette publicité sera implantée pour 3 ans et représente une dépense totale de 1000 \$.

2016-01-16

Refinancement du règlement 183 - Adjudication

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accepte l'offre qui lui est faite par La Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 1^{er} février 2016 au montant de 410 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 183. Ce billet est émis au prix de 98.787000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

77 700 \$	1,60000 %	1 ^{er} février 2017
79 800 \$	1,80000 %	1 ^{er} février 2018
82 000 \$	2,00000 %	1 ^{er} février 2019
84 200 \$	2,20000 %	1 ^{er} février 2020
86 600 \$	2,35000 %	1 ^{er} février 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2016-01-17

Refinancement du règlement 183 – Concordance et courte échéance

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Alban souhaite emprunter par billet un montant total de 410 300 \$:

- Règlement d'emprunt 183 : 410 300 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 410 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 183 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 1^{er} février 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	77 700 \$
2018	79 800 \$
2019	82 000 \$
2020	84 200 \$
2021	86 600 \$ (à payer)
2021	0 \$ (à refinancer)

2016-01-18

Augmentation salariale des membres du conseil

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et résolu à la majorité :

Que le salaire et l'allocation de dépense des membres du conseil soient
augmentés de 5 %.

Mme Émilie Garneau enregistre sa dissidence.

2016-01-19

Inscription à la fête des voisins 2016

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité renouvelle sa participation à la fête des voisins pour
2016.

2016-01-20

Changement de maire suppléant

Il est proposé par Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que M. Francis Marcotte soit nommé maire suppléant en remplacement
de M. Denis Beaulieu;

Que M. Francis Marcotte soit autorisé à siéger au conseil des maires de
la MRC en cas d'absence de M. Bernard Naud.

2016-01-21

Demande de dérogation mineure – M. Carlo Damico

Considérant que M. Damico est propriétaire d'une résidence de
villégiature sur le lot 5 021 984 du cadastre du Québec dont l'adresse est
1846 Rang de la Rivière Noire à St-Alban;

Considérant que M. Damico désire procéder à l'agrandissement de la
résidence afin d'en faire une résidence principale;

Considérant que l'agrandissement projeté aurait pour effet d'empiéter
dans la marge de recul avant pour une superficie d'environ 4,2 mètres
carrés;

Considérant que cet empiètement serait en bordure d'un chemin privé
qui dessert un petit nombre de résident;

Considérant que M. Damico s'est engagé à présenter un projet de plan
d'implantation et certificat de localisation préparé par un professionnel
qualifié.

Considérant que le CCU recommande d'accorder cette dérogation
mineure à la conclusion qui soit déposé le plan d'implantation par un
professionnel qualifié.

Il est proposé par Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une dérogation mineure sur
le lot 5 021 984 du cadastre du Québec pour permettre un empiètement
de 4,2 mètres carrés dans la marge de recul avant;

Qu'un plan d'implantation soit déposé avant l'émission du permis de
construction/rénovation.

2016-01-22

Demande de dérogation mineure – Mme Suzanne Drolet

Considérant que Mme Suzanne Drolet est propriétaire d'un terrain de villégiature sur le lot 5 022 129 du cadastre du Québec, situé au 75 chemin du Lac Clair à St-Alban.

Considérant que Mme Drolet désire y implanter une résidence dont l'orientation serait planifiée en fonction de la vue et de l'ensoleillement;

Considérant que tout bâtiment principal doit normalement être implanté de manière à ce que sa façade soit parallèle à la ligne de rue et orientée en direction de celle-ci;

Considérant qu'une telle implantation de la résidence, dans un milieu boisé et à plus de 55 mètres du chemin du Lac Clair, n'aura pas d'impact visuel;

Considérant que le CCU recommande d'accorder cette dérogation mineure;

Il est proposé par Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une dérogation mineure sur le lot 5 022 129 du cadastre du Québec pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal dont l'orientation n'est pas parallèle au chemin;

Bordereau de correspondance.

Aucune correspondance reçue depuis la dernière rencontre

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 25 janvier 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 36 344.18 \$ Toujours en date du 25 janvier 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-01-23

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5825	500.00 \$
COMITÉ DE BIBLIOTHEQUE	5826	3 868.00 \$
FABRIQUE DE ST-ALBAN	5827	3 180.00 \$
LES ENTREPRISE ST-UBALD	5828	25 308.16 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5829	385.00 \$
PERRON, MARIO	5830	100.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	5831	207.00 \$
PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN	5832	22 110.94 \$
FQM	5833	228.80 \$
PETITE CAISSE (FESTI-NEIGE)	5834	1 500.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON (FESTI-NEIGE)	5835	1 091.71 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5836	500.00 \$
DESHAIES- EMILIE	5837	820.34 \$

PRODUCTION MATHIEU LANGEVIN	5838	1 349.63 \$
	TOTAL:	61 149.58 \$
CLOUTIER, ROGER	5341	459.84 \$
TREPANIER, DENISE	5342	500.53 \$
VINCENT L. DOSTIE	5343	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5344	580.67 \$
MORISSETTE, YVON	5345	351.22 \$
TREPANIER, DENISE(VACANCES)	5346	482.37 \$
TREPANIER, DENISE	5347	503.85 \$
TREPANIER, DENISE(FESTI-NEIGE)	5348	284.43 \$
VINCENT L. DOSTIE	5349	786.12 \$
DENIS, ELSA(FESTI-NEIGE)	5350	230.94 \$
BLOUIN, ETIENNE	5351	580.67 \$
MORISSETTE, YVON	5352	665.34 \$
	TOTAL:	6 212.10 \$
	GRAND TOTAL:	67 361.68 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-01-24

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h15.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »